

Christian Wyssmüller

Le système de milice suppose de la bienveillance de la part des employeurs

L'engagement milicien constitue une caractéristique de notre pays. On le retrouve à l'armée et dans la politique, dans la vie associative et aussi dans certains aspects de l'activité professionnelle. La Société Suisse de Sécurité au Travail en sait quelque chose, parce qu'elle compte sur des engagements individuels pour accomplir sa mission. Son président, Christian Wyssmüller, explique les raisons pour lesquelles il vaut la peine de s'engager en faveur du système de milice.

Propos recueillis par Christophe Reymond // Photo Philippe Gétaz

Pouvez-vous nous indiquer quels sont les objectifs et les activités de la Société Suisse de Sécurité au Travail?

La Société Suisse de Sécurité au Travail (SSST) réunit près de mille huit cents spécialistes – ingénieurs, chargés ou coordinateurs de sécurité – qui s'occupent, dans le cadre de leurs activités professionnelles, de promouvoir la sécurité et la protection de la santé à la place de travail. La SSST vise notamment à promouvoir la sécurité dans tous les domaines de la vie, mais en particulier sur le lieu du travail, à faire progresser la formation professionnelle et à permettre à ses membres d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions possibles. Elle veille également à une meilleure reconnaissance de leurs rôles et qualifications.

Pourquoi la SSST a-t-elle voulu publier une déclaration publique en faveur du système de milice?

Si l'économie adhère fondamentalement au système de milice suisse, dans la réalité, seules 9% des entreprises en font une promotion active, alors que 70% d'entre elles ne ressentent pas le besoin de l'encourager de façon spécifique. Une autre tendance démontre que les Suisses semblent de moins en moins disposés à empiéter sur leurs loisirs pour prendre part à des activités bénévoles ou associatives. Parmi les raisons invoquées: le manque de soutien de leur employeur et la nécessité de devoir assumer ces tâches sur leur temps libre ou même leurs vacances. Ces nuages qui s'amoncellent au-dessus du système de milice nous ont motivés à réagir. Cette déclaration publique a pour but de sensibiliser les entreprises à cette question et de les inciter à mettre en place des mesures concrètes pour soutenir les collaborateurs qui souhaitent se lancer.

Quels sont les éléments les plus importants de cette déclaration publique?

Les entreprises et organisations signataires s'engagent à préserver le système de milice en Suisse et à en faire activement la promotion; elles soutiennent les personnes qui assument un mandat associatif d'intérêt public et qui s'engagent en faveur de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention. Pour ce faire, les entreprises mettent en place des conditions et des modèles de travail flexibles permettant aux collaborateurs spécialisés de se mobiliser.

En quoi l'engagement milicien revêt-il une importance particulière pour le monde du travail?

Le principe de milice a contribué de manière décisive à la prospérité actuelle de la Suisse, à la sveltesse relative de l'appareil étatique et aux bonnes conditions-cadres économiques. Les entreprises et organisations signataires ont donc tout intérêt à soutenir le système de milice en Suisse. En ce qui concerne notre domaine de compétences, le système de milice constitue un maillon indispensable de la chaîne de prévention des accidents. Grâce à leur engagement en tant que miliciens, nos membres contribuent activement à la diffusion d'une véritable culture de la prévention de la santé auprès d'associations et, donc, de la population.

Avez-vous des attentes particulières à l'égard des entreprises et des employeurs?

La signature de cette déclaration se fait sur une base volontaire et nous laissons bien entendu la liberté aux entreprises de choisir les mesures qui leur conviennent. Nous espérons que leur engagement public en faveur du système de milice et la mise place de conditions favorables à l'engage-



«Les Suisses semblent de moins en moins disposés à empiéter sur leurs loisirs pour prendre part à des activités bénévoles ou associatives.»

Enfin, êtes-vous optimiste quant à la pérennité de l'engagement milicien dans notre pays?

Oui, je pense que le système de milice conserve une empreinte très forte sur le fonctionnement de nos institutions. De leur côté, les nouvelles générations manifestent des attentes différentes vis-à-vis de leur travail et mélangent plus facilement vies privée et professionnelle. Ils sont davantage en quête de sens et à la recherche d'une autre activité pour se réaliser à côté de leur travail. J'y vois une chance pour donner un nouvel attrait au système de milice et revaloriser cette forme de service à la communauté. Les entreprises ont l'occasion d'en faire un atout pour attirer ou retenir les meilleurs talents et les collaborateurs y trouveront une occasion supplémentaire d'exprimer leur potentiel et d'acquérir de nouvelles compétences (*leadership*, sociales, etc.). On le voit, tout le monde est gagnant!

ment citoyen serviront d'exemples et permettront progressivement d'inverser la tendance constatée. Les miliciens constituent un atout pour les entreprises, petites et grandes, qui ont avantage à soutenir ce système en termes d'image, de responsabilité sociale, de visibilité, de compétences et de bien-être de leurs collaborateurs. Il est également important que les collaborateurs qui s'engagent soient mieux reconnus et valorisés au sein des entreprises, qui jouent donc un rôle central dans la pérennisation du système de milice.

Quelles sont les actions par lesquelles vous espérez diffuser et faire connaître votre message?

Aujourd'hui, vingt-cinq signataires figurent déjà sur cette déclaration, représentant des centaines de milliers de travailleurs, issus du public et du privé. Cela démontre bien qu'une majorité de dirigeants ont conscience que nous sommes plus forts ensemble. Dans un second temps, nous prévoyons

d'établir un catalogue de mesures concrètes de soutien aux collaborateurs et de les partager avec toutes les entreprises qui souhaitent participer à cette démarche. Merci à tous les entrepreneurs qui nous liront de nous envoyer par e-mail quelques exemples de mesures déjà mises en place au sein de leur société.



Retrouvez toutes informations concernant le principe de milice
Via le QR-Code ou ce lien :
<https://www.ssst.ch/fr/milice>

SSST Société Suisse de Sécurité au Travail
Case postale 160
1701 Fribourg
info@ssst.ch